

La valorisation de la recherche publique en PACA

« De l'idée au projet ...

...Du projet vers l'entreprise »

Université

Euro-Méditerranéenne

TETHYS

Le samedi 24 janvier 2009

Entités en charge de la valorisation

-Service de l'université

-Service d'activité Industrielle ou commerciale (SAIC)

- Budget annexe de l'université
- Possibilité d'activité lucrative
- Mêmes impôts et taxes que les sociétés

-Filiale : exemple Protis Valor

- Société par Action Simplifiée au capitale de 450 K€
- Actionnaires Université de la Méditerranée, Proxipaca Finance, SophiPaca, EZUS, société Marseillaise de crédit



Les missions des structures de valorisation

-Protection de la PI des établissements

- Sensibilisation
- Détection
- Cahiers de laboratoires
- Demandes de brevets



-Maturation des innovations

- Recherche de financements
- Validation PI
- Etudes de marché

-Passerelle entre le public et le privé

- Contrats de confidentialité
- Contrats de prestations
- Contrats de collaboration
- Contrats de licence

En Paca : 3 incubateurs complémentaires

Incubateur Multimédia Belle de Mai

Pôle Média Belle de Mai, Marseille

Multimédia, usages innovants, contenus interactifs ...
www.belledemai.org



Incubateur IPE

Sophia Antipolis

Sciences de la vie & santé, sciences de l'Ingénieur, sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences humaines et sociales, ...

www.pacaest.com



Incubateur inter-universitaire IMPULSE

Technopôle de Château-Gombert, Marseille

Sciences de la vie & santé, sciences de l'Ingénieur, sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences humaines et sociales, ...

www.incubateur-impulse.com

La loi sur l'innovation

Permettre aux personnels de recherche de participer à des projets de création d'entreprise, en concertation avec les structures de valorisation et selon 3 grandes modalités :

-L'article 413-1 (ex 25.1) : Chercheur dirigeant :

- Mise à disposition pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois*
- Valorisation de ses travaux de recherche*
- Prise de participation libre*

-L'article 413-8&9 (ex 25.2) : Chercheur consultant

- Peut consacrer 20% de son temps de recherche à la société*
- Pendant 5 ans renouvelables 1 fois*
- Valorisation de ses travaux de recherche*
- Participation jusqu'à 49 % du capital mais ne dirige pas*

-L'article 413-12 (ex 25.3) : Chercheur administrateur

- Participation au capital plafonné à 20%*
- Pas de rémunération directe*
- Structure juridique SA*

Synthèse de la chaîne de l'innovation

Maturation de projets de recherche

Transformation de projet en entreprise

Implantation & hébergement des entreprises





Jean-Christophe COILLARD

Chargé d'affaires

00 33 4 91 10 01 45

jc.coillard@incubateur-impulse.com

www.incubateur-impulse.com

www.paca-incubation.com

Merci de votre

Attention